

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Aujourd'hui 21 mars deux mille vingt-trois, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 27 mars 2023, à 19 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2022
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2023
- Vote des taux
- Tarif divers 2023
- Avis PPRi

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres présents :

Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, M. CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mrs BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, GALINIE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, M. SALOMON, Mme COUPLET, MASSON, SIRVEN, MARTY.

Membre excusé :

Mme GHODBANE pouvoir à M. JALBY K

Membres absents :

Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

Secrétaire : M. BUONGIORNO

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il désigne Didier BUONGIORNO secrétaire de séance et procède à l'appel des membres.

Il met au vote le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars dernier.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales

Néant

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Martine Lasserre afin de passer au premier point de l'ordre du jour.

Madame Lasserre propose de présenter globalement les cinq premières délibérations (trois délibérations concernent l'année 2022 et les deux autres 2023) qui seront mises au vote en suivant.

Voir présentation ci-après

Présentation du Budget primitif 2023

1) Rappel des orientations budgétaires

Les orientations budgétaires 2023 sont placées dans un contexte de fort ralentissement de la croissance et d'une forte reprise de l'inflation.

Inflation qui a des conséquences sur les finances de la commune autant en dépenses de fonctionnement et d'investissement qu'au niveau de ses recettes.

Une maîtrise des charges est nécessaire avec notamment celle du personnel (60% du budget)

Nous noterons une dynamique des recettes pour l'année 2023 avec l'augmentation des bases de taxe foncière en fonction de l'inflation et le versement de la dotation de l'Etat pour compenser les effets de la hausse des dépenses énergétiques et du point d'indice.

D'autre part l'encours de la dette diminue pour la 3^{ème} année. La forte baisse de l'annuité à partir de 2023 (-70k€) devrait donner des marges de manœuvre à la commune pour investir sur les projets structurants du programme (terrain synthétique, vestiaires, travaux de réduction des dépenses en énergie etc..)

2) EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

Un fonds de roulement (excédent global de clôture) qui se situe à 0.9 M€ au 31/12/2022 et qui reste relativement bon (2mois de charges).

Cependant la forte montée des investissements sur 2023 nécessitera de renouer avec l'emprunt sur le reste à charge de la commune sur le terrain synthétique.

3) L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2023

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à un montant de 10.03 millions €

7.08 millions € pour le fonctionnement et 2.94M€ pour les investissements

Fonctionnement En recettes :

-recettes réelles de fonctionnement 6 millions €

-plus l'excédent de fonctionnement et les recettes d'ordre (tx en régie, amorts subv)

1.08 Millions €

En dépenses :

-les dépenses réelles de fonctionnement 6.1 millions € (dont 236 k€ de dépenses imprévues)

-les dépenses d'ordre de fonctionnement 0.98 millions€ (dont amort 378, vire section invest 603 k€)

Investissement En recette :

-les recettes d'ordre (de la section fonct) amort prov et virement 0.98 millions €

-les recettes réelles d'invest (FCTVA, taxe locale équipement, subventions) pour 0.83

millions

Dont 0.32 million€ de report et les 0.08 M€ d'affectation de résultat

En dépenses :

-le remboursement du capital des emprunt pour 0.34 millions €

-les dépenses réelles d'invest. De 2.36 millions€ (dont 0.21 de report)

-Le report du déficit 2022 (0.19M €) et dépense d'ordre (tx en régie et amor subv 0.06

M€)

La différence en recettes et dépenses 1.14M€ fera l'objet d'un emprunt sur le reste à charge après subventions et fonds de concours.

4) LES HYPOTHESES DE DEPENSES POUR 2023 (hors dépenses imprévues)

Un montant de dépenses prévues pour 2023 de 5 859 k€ soit + 70K€ (1.2%) par rapport au budget +DM de 2022 (5 789 k€)

-*Sur le chapitre 11 charges à caractère général* (dépenses qui permettent le fonctionnement de la commune) il est prévu des dépenses pour un montant de 1 276 k€ contre 1 171k€ en 2022 soit une augmentation de 8.9%.

L'augmentation de 177 k€ (89%) des coûts de l'énergie en 2022 se poursuit sur l'exercice 2023 avec une prévision de +45% sur l'électricité malgré la mise en place du système d'amortisseur par l'Etat et de +20 pour le gaz.

Sur le BP 23 ces dépenses représentent une augmentation de 126 k€ par rapport aux BP+DM 2022.

- **DEPENSES CHAPITRE 11 PAR FONCTION**

Les plus élevées : les services généraux 326 k€

Enseignement 308 k€

Culture 197 k€

Jeunesse 176 k€

- **Les dépenses en ressources humaines le budget s'établit à 3 352 525 €**

Intègre : - les évolutions réglementaires décidées par l'Etat +99 k€ (augm SMIC, point d'indice année complète, avancement, revalorisation des grilles des agents cat B, mise en stage..)

-tient compte des avancements de grades et promotions internes 3 000€ la reval du RIFSEEP +13 000€ et régime indemnitaire de la police municipale 850 €

-par contre, le BP ne prend pas en compte la possible augmentation d'1 point des cotisations patronales pour la retraite. Cette mesure serait prise sur le montant des dépenses imprévues.

- **Pour les dépenses du chapitre 14 soit les atténuations de produits**

Avec le montant de l'attribution de compensation négative s'élèvera à 383 k€

Depuis 2020 et 2021 nous avons en plus les charges transférées de la défense incendie 8.25k€ et une modification sur la compétence propreté 13.95k€ et la clause de revoyure liée au nombre d'actes réels traités par le service commun ADS -2.56 k€ sur la période 2022 à 2024.

- **Les autres charges de gestion qui s'élèvent à 674 k€**

Avec la participation aux OGEC pour 46 000€ dont 31 000 pour la scolarisation à partir de 3 ans

La subvention au CCAS pour 45 000 €

La participation au Musée du Saut du Tarn pour 85 000 €

Et les subventions de fonctionnement aux associations pour 363 502 € (dont 275 000 aux Francas)

Il est prévu aussi une enveloppe de subventions exceptionnelle de 34 250 € dans le chapitre 67 (20 975 € en 2022)

5) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BP 2023

Le montant des recettes prévues pour 2023 est de l'ordre de 6 003 K€ (BP + DM 2022 : 5 709 k€), soit une augmentation de 295 k€ par rapport au BP de 2022 (+ 5.2%). Sans le filet de sécurité les recettes progressent de 211 k€(3.7%)

L'augmentation des recettes (295k€)est plus élevée que l'augmentation des dépenses (70 k€).

-Atténuation de produits 33 k€ (stock)

-Produits des services 388 k€ (produits des services cantine crèche, droits de stationnement ..)

-Les recettes fiscales 3 642 k€ (TF, TH sur log vacant et résidences secondaire, taxe électricité, taxe additionnelle sur les droits de mutation

-les dotations, subventions et participations pour 1 864 k€ (DGF, Compensation TH et TF, participation CAF ..)

-Les produits de gestion courante pour 56 k€ (location immeuble a C2A, et autres)

-les produits financiers pour 14 k€ (remb des intérêts des emprunts transférés)

- **La DGF est estimée à 1 015 k€ pour 2023**

La DGF représente 17.6% des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, la déduction forfaitaire a baissé de 236 k€ entre 2013 et 2022. Mais elle a été atténuée par la progression des dotations de péréquation.

Sur 2023 la dotation forfaitaire 574 k€ baisse en raison de la baisse du nb d'habitants (-65)

La prévision de la dotation de solidarité rurale (321 k€ soit +21 k€) qui devrait bénéficier de l'abondement national de 200 M€ suivant la loi de finance pour 2023.

Baisse DF car calculée en fonction de la population des communes (NB logement x nb moyen de personnes par logement)

- **Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal)**

Depuis 2015 le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire.

La commune a perçu un montant net de 94 586 € en 2022.

Le territoire de l'Albigeois reste dans les derniers territoires éligibles 675ème sur 745 territoires éligibles.

S'il perdait cette éligibilité, il percevrait un montant garanti à hauteur de 90% du montant perçu en 2022.

En conséquence la recette prévue au BP 2023 est équivalente au montant garantie soit 89.1 k€.

- **Aucune augmentation des taux d'imposition en 2023.**

Les taux restent fixés à 60.99%, 10.61% et 117.23% commens sur 2022

La progression du produit fiscal entre 2022 et 2023 correspond à la revalorisation des bases d'imposition subie à cause de la hausse de l'inflation à hauteur de 7.1% soit 211 401 €

Les autres recettes réelles de fonctionnement

- les produits de services (70) 388 k€ avec 50 k€ pour les droits de place, 87 k€ pour la crèche, 140 k€ pour la cantine et 55 k€ pour les remb de personnel mis à dispo du CCAS.
- Les autres recettes fiscales (73) 206 k€ pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation (moyenne des 5 dernières années), 140 k€ pour la taxe sur l'électricité et 2 k€ pour les emplacements publicitaires.
- Autres subventions et participations (74) 455.5 k€ (convention territoriale globale, poste animateur jeunesse ..)
- La compensation de l'Etat (filet de sécurité) (74) 150 k€ (acompte versé 66 793 e en 2022)
- Les produits divers de gestion (75) 55.5 k€ dont 33 k€ de loyer de la C2A
- Les produits financiers (76) 13.73 k€ d'intérêts sur la dette récupérable voirie versés par la C2A

- **Le budget investissement**

Les prévisions de dépenses pour 2023 sont de l'ordre de 2 133.77 k€ .

A cela s'ajoute les reports de de l'exercice 2022 pour 209.27 k€ et les travaux en régie 51 k€

Un emprunt d'équilibre de 1.14 Me est prévu pour financer ces dépenses d'investissement sur 2023.

Ce montant sera revu à la baisse en cours d'exercice en fonction des subventions attribuées et la mobilisation du fonds de concours de l'agglo.

La diminution de 70k€ de l'annuité de la dette par rapport à 2022 devrait permettre le remboursement de ce nouvel emprunt.

CONCLUSION

Ce BP 2023 est donc marqué par :

- des recettes qui augmentent de 295 k€ +5.2% (reval base impôt et versement solde compensation inflation)
- Une augmentation des dépenses contenues de 1.2% 70K€.
- Des recettes qui progressent plus vite que les dépenses qui devrait permettre de reconstituer la capacité d'autofinancement
- Une absence d'augmentation des taux de fiscalité directe
- Une montée en puissance des investissements
- l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1.14 M€, montant qui sera revu en cours d'année.

Présentation du Compte administratif 2022

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur 2022.

Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

La section fonctionnement retrace la gestion courante de la commune, la section investissement inclue les dépenses et recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

La section fonctionnement 2022

Recettes réelles de fonctionnement de : 5 948 298.09€ comprennent :

- recettes des prestations fournies à la population,
- les impôts locaux, 59,45% des recettes
- les dotations versées par l'Etat 30.75%
- les revenus des immeubles

Plus : 36 860.91€ de recettes d'ordre que l'on retrouve aussi en dépense comme les travaux en régie et reprise de subventions (des dépenses d'ordre d'investissement sont constatées pour le même montant)

Dépenses réelles de fonctionnement 2022 de : 5 647 455.82 € comprennent

- salaires du personnel 60.07% des dépenses
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux
- les achats de fournitures
- les prestations de services
- les subventions versées aux associations
- les intérêts des emprunts

Plus 380 471.88 € de dépenses d'ordre avec les dotations aux amortissements et aux provisions (recettes d'ordre d'investissement pour le même montant)

Résultat de fonctionnement 2022 est déficitaire de -42 768.70 €

Avec le report du résultat de fonctionnement (1 132 359.44 €) le résultat de fonctionnement cumulé est de 1 089 590 74 €

La section investissement 2022

Recettes réelles d'investissement de 718 312.55 € comprennent :

- les subventions d'équipement pour 274 084.57€ sur taux esplanade gare, pumptrack, restauration objet d'art, vidéoprotection)
- le FCTVA pour 142 192.82 €
- la taxe d'aménagement 73 357.80€
- remboursement dette récupérable C2A pour 140 803 €
- 85874.36

Plus les recettes d'ordre de 380 471.88 € (amortissement de la section fonctionnement)

Dépenses réelles d'investissement pour un montant de 1 227 645.93 € comprennent principalement :

- la vidéoprotection 224 632.47
- la création du Pumptrack 148 387.22 €
- dissimulation des réseaux électrique (rue de la République) 68 550.14
- restauration lavoir des Avalats 35 735.12
- le remboursement du capital des emprunts 401 940.91 €

Plus les dépenses d'ordre de 36 860 91€ (report section fonctionnement taux en régie et subvention équipement)

Résultat d'investissement 2022 est de -165 722.41€

Le résultat reporté de -22 838.97 €

Le résultat d'investissement cumulé est de -188 561.38 €

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 3.45 M€ dont 0.39M€ de dette récupérable remboursée par C2A (correspond au transfert de la voirie). Ce sont des emprunts sans risques dont 75.02 % est à taux fixe.

Le taux moyen est de 2.84% et la durée résiduelle de 11 ans 9 mois

L'épargne brute au 31/12/2022 (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement) est de 315 K€ soit 5.29 % des recettes réelles de fonctionnement.

Après remboursement du K des emprunts, l'épargne nette est de 54 k€

La capacité de désendettement au 31/12/2022 est de 9.7 ans

Suite à cette présentation il est proposé de passer au vote des délibérations suivantes :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL – 23/03**Service : Finances locales – Décisions budgétaires**

Rapporteur : Martine Lasserre

Je soumetts à votre approbation le compte de gestion 2022 du budget principal de la commune de Saint-Juéry présenté par le responsable du service de gestion comptable d'Albi qui reprend dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2022.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion, dressé pour l'exercice par le responsable du service de gestion comptable d'Albi, visé et certifié conforme par nous, maire de la commune de Saint-Juéry, n'appelle ni observations ni réserves.

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE la parité des résultats entre l'ordonnateur et le comptable.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune de Saint-Juéry établi par le responsable du service de gestion comptable d'Albi pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL – 23/04

Service : finances locales – Compte administratifRapporteur : Martine LASSERRE

Je soumetts à votre approbation le compte administratif du budget principal de la commune :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2022	TOTAL 2022	Restes à réaliser
Fonctionnement				
Dépenses		6 027 927,70€	6 027 927,70€	
Recettes	1 132 359,44€	5 985 159,00€	7 117 518,44€	
Solde	1 132 359,44€	-42 768,70€	1 089 590,74€	0,00 €
Investissement				
Dépenses	22 838,97€	1 264 506,84€	1 287 345,81€	209 273,66€
Recettes		1 098 784,43€	1 098 784,43€	317 150,73€
Solde	- 22 838,97€	-165 722,41€	-188 561,38€	107 877,07€

1. Section de fonctionnement

Dépenses : 6 027 927,70 €

Recettes : 7 117 518,44 € (dont 1 132 359,44 € d'excédent reporté).

Soit un résultat de clôture de : + **1 089 590,74 €**

2. Section d'investissement

Dépenses : 1 287 345,81 € (dont un déficit reporté de 22 838,97 €)

Recettes : 1 098 784,43 €

Soit un résultat de clôture de : - **188 561,38 €**

3. Restes à réaliser 2022 reportés sur 2023

Dépenses : 209 273,66 €

Recettes : 317 150,73 €

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE au vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 de la ville de Saint-Juéry,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif du budget principal de la commune,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget principal définitivement closes

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL – 23/05

Service : Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : Martine LASSERRE

Le compte administratif 2022 du budget principal fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 089 590,74 €.

Je sou mets à votre approbation le projet d'affectation de résultat de fonctionnement qui se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement :	+ 1 089 590,74 €
Résultat d'investissement (hors restes à réaliser) :	- 188 561,38 €
Solde des restes à réaliser :	107 877,07 €
Résultat d'investissement (y compris restes à réaliser) :	- 80 684,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être alloué à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Affectation du compte 1068 en investissement :	+ 80 684,31 €
Report du résultat en section de fonctionnement :	+ 1 008 906,43 € (1 089 590,74 € - 80 684,31 €)
Report du résultat en section d'investissement :	- 188 561,38 €

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au compte 1068 du budget principal 2023 pour un montant de + 80 684,31 €

DECIDE le report du résultat de fonctionnement 2022 au compte 002 du budget principal 2023 pour un montant de + 1 008 906,43 €

DECIDE le report du résultat d'investissement 2022 au compte 001 du budget principal 2023 pour un montant de - 188 561,38 €

Adopté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL – 23/06

Service : Finances locales – Budget primitif

Rapporteur : Martine LASSERRE

Il est proposé aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour le budget principal de la commune.

Il est équilibré à la somme de : 10 032 808,25 €

<u>Fonctionnement</u> :	7 076 363,43 €
<u>Investissement</u> :	2 956 444,82 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes	3 204 605,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'État	242 321,00 €
- Autres taxes	348 000,00 €
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 016 425,00 €
- Le FPIC	89 100,00 €
- Participation et subventions (dont participation de la CAF)	605 500,00 €
- Les revenus des immeubles et redevance énergie hydraulique	50 500,00 €
- Les ventes de produits et de prestations	388 100,00 €
(Restauration scolaire, centre de loisirs, mise à disposition du personnel, annexes)	
- Les travaux en régie	51 000,00 €
- La reprise des subventions	13 000,00 €
- Le remboursement des emprunts transférées (agglomération)	13 726,00 €
- Les autres produits de gestion	5 000,00 €

Procès-verbal

– Les atténuations de charges (variation stocks et remboursement salaire)	33 180,00 €
– L'excédent de fonctionnement reporté	1 008 906,43 €
Total des recettes de fonctionnement	7 076 363,43 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractères générales)	1 275 807,00 €
– Les charges de personnel	3 352 525,00 €
– Les intérêts des emprunts	127 000,00 €
– Les dépenses de gestion courante (dont Subventions aux Francas)	673 662,50 €
– L'attribution de compensation	383 000,00 €
– La dotation aux amortissements	378 000,00 €
– Le virement à la section d'investissement	603 318,93 €
– Les autres dépenses	47 050,00 €
– Les dépenses imprévues	236 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	7 076 363,43 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

– Le virement de la section de fonctionnement	603 318,93 €
– La dotation aux amortissements	378 000,00 €
– Les reports d'investissement	317 150,73 €
– La dette récupérable	79 882,00 €
– Le FCTVA :	125 000,00€
– La taxe d'aménagement	30 000,00 €
– L'affectation de résultat 2022	80 684,31 €
– L'attribution de compensation d'investissement	17 814,00 €
– Les cautions	1 500,00 €
Total des recettes d'investissement :	2 956 444,82 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Le déficit d'investissement reporté	188 561,38 €
– Les dépenses d'équipement	2 123 766,66 €
– Les reports d'investissements	209 273,66 €
– Le remboursement en capital des emprunts	341 500,00 €
– Le reversement de la taxe d'aménagement	29 343,12 €
– La reprise de subventions	13 000,00 €
– Les travaux en régie	51 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	2 956 444,82 €

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte le budget primitif 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : **10 032 808,25 €**

- **7 076 363,43 € en fonctionnement**
- **2 956 444,82 € en investissement**

Tel que présenté en annexe de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX 2023– 23/07

Service : Finances locales – Vote des taux de fiscalité locale

Rapporteur : Martine LASSERRE

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. En 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

- Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2023,
- Compte tenu des bases fiscales notifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire les taux votés en 2022 sur 2023 relatifs aux taxes directes locales,

FIXE les taux d'imposition comme suit

	Taux de référence 2022	Taux votés 2023
Foncier Bâti	60,99 %	60,99 %
Foncier non Bâti	117,23 %	117,23 %
Taxe d'habitation locaux vacants	10,61 %	10,61 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	10,61%	10,61 %

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

TARIFS DIVERS 2023 – 23/08

Service : Finances locales – Tarifs et redevances

Rapporteur : Martine LASSERRE

Il convient de fixer pour 2023 les nouveaux tarifs de divers services communaux.

Les nouveaux tarifs sont proposés et répertoriés ci-dessous.

DROITS DE PLACE ET D'EMPLACEMENT - 70321			2021	2022	2023
Droits de place	abonnés	par marché et par m ²	0,35 €	0,36 €	0,37 €
	passagers	par marché et par m ²	0,57 €	0,58 €	0,60 €
Marchés de plein vent	branchement compteur par marché	par marché ou par cirque	4,00 €	4,04 €	4,30 €
	branchement compteur par trimestre	par marché ou par cirque	39,60 €	40,00 €	43,00 €
Cirques	superficie < 150 m ²	forfait			65,00 €
	superficie > 150 m ²	forfait	127,30 €	128,60 €	135,00 €
Droits d'emplacement	taxis	forfait annuel	128,80 €	130,10 €	133,40 €
Marché nocturne	avec branchement électrique	par marché et par emplacement	26,50 €	26,75 €	28,60 €
forains	1 stand superficie < 300 m ²	forfait	86,00 €	86,90 €	89,10 €
	1 stand superficie > 300 m ²	forfait	193,20 €	195,15 €	200,00 €
	plusieurs stands superficie < 300 m ²	forfait	86,00 €	86,90 €	89,10 €
		+ à partir du 2ème stand installé	53,00 €	53,50 €	55,00 €
	plusieurs stands superficie > 300 m ²	forfait	193,20 €	195,10 €	200,00 €
		+ à partir du 2ème stand installé	53,00 €	53,55 €	55,00 €

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - 70323		2020	2022	2023
Organisateur bénéficiaire autorisation domaine public faculté sous-location	par autorisation	95,65 €	96,60 €	99,00 €
	par m ²	10,30 €	10,40 €	10,70 €
Terrasses et mobiliers (terrasses de bar et restaurant)	par autorisation au m ²	10,30 €	10,40 €	10,70 €
Commerces (étalages fruits et légumes, fleurs, chevalets publicitaires ...)	par autorisation	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

DROIT D'OCCUPATION DE VOIRIE (Grue - échafaudage - cabanne de chantier - mobil-home - dépôt de matériaux...)		2021	2022	2023
les 30 premiers jours	par m ²	1,02 €	1,03 €	1,06 €
31 à 60ème jour	par m ²	0,87 €	0,88 €	0,90 €
61 à 90ème jour	par m ²	0,81 €	0,82 €	0,84 €
91ème à 120ème jour	par m ²	0,71 €	0,72 €	0,74 €
au-delà du 120ème jour - longue durée	forfait par jour	159,14 €	160,70 €	165,00 €
déménagement	par place de stationnement (entreprises uniquement)			

Droit de stationnement sur le domaine public pour bennes amovibles 70323		2021	2022	2023
La journée		7,47 €	7,54 €	7,73 €
Forfait mensuel		139,28 €	140,67 €	144,20 €

LOCATIONS DIVERSES - 7083		2021	2022	2023
Installations sportives de l'Albaret et de la Planque	nuit journalier	235,43 €	237,78 €	243,75 €
	jour journalier	149,99 €	151,50 €	155,30 €
estrade salle polyvalente	par jour	214,22 €	216,36 €	221,75 €
	barrière forfait de 3 jours	5,15 €	5,20 €	5,35 €
	table + 2 tréteaux (4 mètres) forfait	5,25 €	5,30 €	5,45 €
	chaise par jour	0,87 €	0,88 €	0,90 €
	banc par jour	2,04 €	2,06 €	2,10 €

CIMETIERE (dépositaire)		2021	2022	2023
Dépositaire	occupation 1er mois	42,93 €	43,43 €	45,00 €
	à partir du 2ème mois, par mois	58,88 €	59,59 €	61,50 €

CONCESSION CIMETIERE		2021	2022	2023	
Concession de terrain	durée 50 ans le m ²	374,71 €	378,75 €	388,00 €	
	durée 30 ans le m ²	214,12 €	216,14 €	221,00 €	
Columbarium Jardin du souvenir n° 1	15 ans la case	300,98 €	304,01 €	325,00 €	
	30 ans la case	384,81 €	388,85 €	416,00 €	
	50 ans la case	610,55 €	617,11 €	660,00 €	
	transformation de 15 ans en 30 ans la case	300,98 €	304,01 €	325,00 €	
	transformation de 30 ans en 50 ans la case	300,98 €	304,01 €	325,00 €	
Espace cinéraire	case columbarium	15 ans	460,56 €	465,61 €	498,00 €
		30 ans	675,69 €	682,76 €	730,00 €
		50 ans	835,27 €	843,35 €	902,00 €
	cavurne	15 ans	460,56 €	465,61 €	498,00 €
		30 ans	674,68 €	681,75 €	729,00 €
		50 ans	835,27 €	843,35 €	902,00 €

LOCATION DE BATIMENTS			TARIF 2021	TARIF 2022	PROPOSITION TARIFS 2023 ARRONDIS	
Lo Capial		particuliers et associations extérieurs	154,00	156,00	167,00	
		particuliers et associations locaux	92,00	93,00	100,00	
		Caution ménage	51,00	52,00	55,00	
Salle des Avalats *	"MAGNE"	particuliers et associations locaux	92,00	93,00	100,00	
		particuliers et associations extérieurs	154,00	156,00	167,00	
		Caution ménage	51,00	52,00	55,00	
Salle des Avalats	"CAZENAVE"	particuliers et associations locaux	107,00	108,00	116,00	
		particuliers et associations extérieurs	173,00	175,00	187,00	
		Caution ménage	51,00	52,00	55,00	
Gymnase *		Associations locales	154,00	156,00	167,00	
		Locaux privés	331,00	334,00	357,00	
		particuliers et associations extérieurs	664,00	671,00	718,00	
		par jour supplémentaire	331,00	334,00	357,00	
	Branchement électrique	par jour			160,00	
	Chauffage	par jour			100,00	
Salle Polyvalente *	grande salle, cuisine, petite salle	Caution ménage	152,00	154,00	167,00	
		Extérieurs	1 768,00	1 786,00	1911,00	
		par jour supplémentaire	376,00	380,00	407,00	
		particuliers locaux	490,00	495,00	530,00	
		associations locales	207,00	209,00	224,00	
		Manifestation avec droit d'entrée et/ou droit de place	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	
		associations extérieures	699,00	706,00	756,00	
		Rencontres sportives (Extérieurs)	471,00	476,00	509,00	
		Branchement électrique	par jour	173,00	175,00	187,00
		Chauffage	par jour	92,00	93,00	100,00
	petite salle avec cuisine	Caution ménage	154,00	156,00	167,00	
		Privés extérieurs	418,00	422,00	452,00	
		Privés locaux	162,00	164,00	175,00	
		associations locales			175,00	
		associations extérieures			452,00	
		Caution ménage Petite salle + cuisine	51,00	52,00	55,00	
Badges accès bâtiments			20,00	20,00	20,00	

* Gratuite pour les associations Humanitaires

Tarifs de la salle associative de la Gare (location journalière)

Association, autre structure	2021		2022		propositions 2023	
	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	gratuit 1fois/an puis 50€	160,00 €	gratuit 1fois/an puis 50€	160,00 €	gratuit 1fois/an puis 100€	210,00 €
Manifestations avec droit d'entrée ou droit de place	50,00 €	250,00 €	50,00 €	250,00 €	100,00 €	300,00 €
Frais ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €		

Tarifs de la salle LOUISE MICHEL (location journalière)

TARIFS 2022			TARIFS 2023	
Associations	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	gratuit 1fois/an puis 50€	250,00 €	gratuit 1fois/an puis 150€	350,00 €
Manifestations avec droit d'entrée ou droit de place	150,00 €	350,00 €	250,00 €	450,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été :			100,00 €	
Particuliers	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	200,00 €	350,00 €	300,00 €	450,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été :			100,00 €	
Entreprises	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	400,00 €	500,00 €	450,00 €	600,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été : climatisation)			100,00 €	

Tarifs de la salle LOUISE MICHEL + cuisine (location journalière)

TARIFS 2022			TARIFS 2023	
Associations	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	gratuit 1fois/an puis 100€	300,00 €	gratuit 1fois/an puis 200€	400,00 €
Manifestations avec droit d'entrée ou droit de place	200,00 €	400,00 €	300,00 €	500,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été :			100,00 €	
Particuliers	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	250,00 €	400,00 €	300,00 €	450,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été :			100,00 €	
Entreprises	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune	domiciliée sur la commune	domiciliée hors commune
Manifestations diverses	500,00 €	600,00 €	500,00 €	650,00 €
Frais ménage	100,00 €	100,00 €		
Frais électricité (hiver : chauffage / été : climatisation)			100,00 €	

2023	ASSOCIATIONS					ENTREPRISES						PARTICULIERS		
	Saint-Juéry		CZA		Extérieures	Saint-Juéry		CZA		Extérieures		Saint-Juéry	Extérieurs	
	Manifestations entrée gratuite	ou payante	Manifestations entrée gratuite	Manifestations entrée payante	Manifestations diverses	Manifestations diverses								
Grande salle + hall + patio	1 gratuité/an puis 275,00		500,00	650,00	600,00	750,00	500,00	650,00	600,00	750,00	1000,00	1200,00	500,00	700,00
Ménage	110,00													
Frais électricité (hiver : chauffage été : climatisation)	100,00		100,00			100,00		100,00		100,00		100,00		
Option gradins	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Option espace traiteur	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
Option régie son et lumière	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
Jour supplémentaire	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Hall + Patio	100,00		250,00	350,00	350,00	450,00	250,00	350,00	350,00	450,00	500,00	650,00	250,00	350,00
Ménage	50,00													
Jour supplémentaire	50,00		50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Option espace traiteur	75,00		75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00

Vu le code général des collectivités,

Vu l'avis du bureau municipal en date du 15 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APROUVE les divers tarifs, tels que joints en annexe, qui seront applicables à compter du 28 mars 2023

Adopté à l'unanimité

AVIS PPRi – 23/09

Service : Finances locales – Tarifs et redevances

Rapporteur : Didier BUONGIORNO

Une partie du territoire communal est couverte par un plan de prévention du risques inondation (PPRi) validé le 18 mai 2004. Ce document est opposable aux tiers et encadre les aménagements dans les zones identifiées comme à risque.

Par arrêté du 1er juillet 2020, la préfecture du Tarn a prescrit la révision de ce plan afin de mieux prendre en compte l'évolution des principes, des règles et des outils conduisant à l'évaluation du risque.

L'article R 562-7 du code de l'environnement précise que « le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en tout ou partie, par le plan ».

A ce titre, la ville de Saint-Juéry a été destinataire du projet de plan reçu le 6 février 2023.

Après analyse du règlement et du zonage réglementaire, le projet de plan appelle les remarques suivantes :

- de part et d'autre du rond-point D100/D700, un cours d'eau est canalisé sous une zone très urbanisée. La zone est classée rouge alors que, de mémoire d'hommes, jamais cette zone n'a été impactée par des crues
- côte des Brus - rue Roger Salvétat, le secteur est classé rouge alors que l'eau ne stagne pas à cet endroit du fait de la pente.

Suite à la réception des avis des communes et des établissements publics de coopération inter-communales, une enquête publique sera réalisée par les services de l'État afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer concernant ce projet de plan.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement,

ENTENDU le présent exposé,

Procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE UN AVIS FAVORABLE

Sur le projet de révision du plan de prévention du risque inondation - bassin versant de l'albigeois, sous réserve des remarques mentionnées ci-dessus

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

*Plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur le Maire **clôt la séance à 20h00.***

<i>N° d'ordre</i>	<i>N° délib</i>	<i>Objet</i>
1	03	Approbation du Compte de Gestion 2022
2	04	Approbation du Compte Administratif 2022
3	05	Affectation du résultat
4	06	Vote du Budget Primitif 2023
5	07	Vote des taux
6	08	Tarif divers 2023
7	09	Avis PPRi
Décisions : néant		

David DONNEZ

Didier BUONGIORNO

Martine LASSERRE

Thierry CAYRE

Corinne PAWLACZYK

Patrick CENTELLES

Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Jean-Marc SOULAGES

Bernard BENEZECH

Béatrice TEULIER

Michel SALOMON

Dalila GHODBANE

Emilie DELPOUX

Benoît JALBY

Pouvoir à B. JALBY

Nathalie COUVREUR

Franck GALINIÉ

Patricia RAINESON

Camille DEMAZURE

Laurence GAVALDA

Christophe TAUZIN

Béatrice FARIZON

ABSENT

Marie-Christine VABRE

Murielle COUPLET

Georges MASSON

Patrick MARIE

ABSENT

Marjorie MILIN

Patrick SIRVEN

Vincent MARTY

Isabelle BETTINI

ABSENTE
ABSENTE

ABSENTE